



# Ensemble, combattons la réforme Allègre

Paris IV (AGEPS)  
Supplément à  
*Trait d'Union* n°7  
(février 1999)

En guise d'éditorial...

Ce texte a été écrit début février à Bordeaux par une réunion de syndicats étudiants de villes ayant participé au mouvement de novembre-décembre: Bordeaux (SUD et PSA), Caen (UNEF), Limoges (UNEF), Montpellier (SEUL et UNEF-Lettres), Pau (UNEF), Rouen (UNEF), Toulouse (UNEF)... (Nous n'avions pu y être présents, mais apportons bien sûr notre soutien à cette démarche) Il fait le point sur la réforme et sur les mouvements de lutte contre celle-ci, pour contribuer à la relance du mouvement à laquelle nous appelons dans l'éditorial de *Trait d'Union*.

Pendant trois mois, d'octobre à décembre 1998, un mouvement d'ampleur a agité une vingtaine d'universités en France. Les étudiants et leurs organisations s'étaient en effet rendu compte du danger que représentait la future réforme de l'Enseignement supérieur du ministre Claude Allègre. Issue des propositions du rapport de Jacques Attali (*Pour un modèle européen d'enseignement supérieur*), la réforme Allègre remet profondément en cause le service public de l'éducation supérieure et la garantie de l'égalité de tous les étudiants.

C'est pour cette raison que toutes les organisations syndicales signataires ont décidé de s'unir autour d'un texte commun diffusé sur l'ensemble du territoire et d'organiser ensemble une réponse massive de tous les étudiants du pays en appelant à des assemblées générales partout.

## Vers la privatisation

C'est par l'assertion selon laquelle « l'université ne doit plus être gérée comme avant » et « qu'il est nécessaire de la rendre compétitive et de l'adapter aux nécessités vitales de la compétition européenne et mondiale », (déclaration officielle à la CPU du 20 octobre), que Claude Allègre présente sa réforme de l'Université. Il poursuit en indiquant que « les universités doivent devenir des lieux d'initiatives économiques où les acteurs de l'établissement joueront le rôle qu'ont les décideurs, les cadres et les travailleurs dans l'industrie ».

C'est au nom de la rentabilité que le ministre s'apprête à sacrifier le service public de l'enseignement supérieur, seul garant de l'égalité de tous les étudiants.

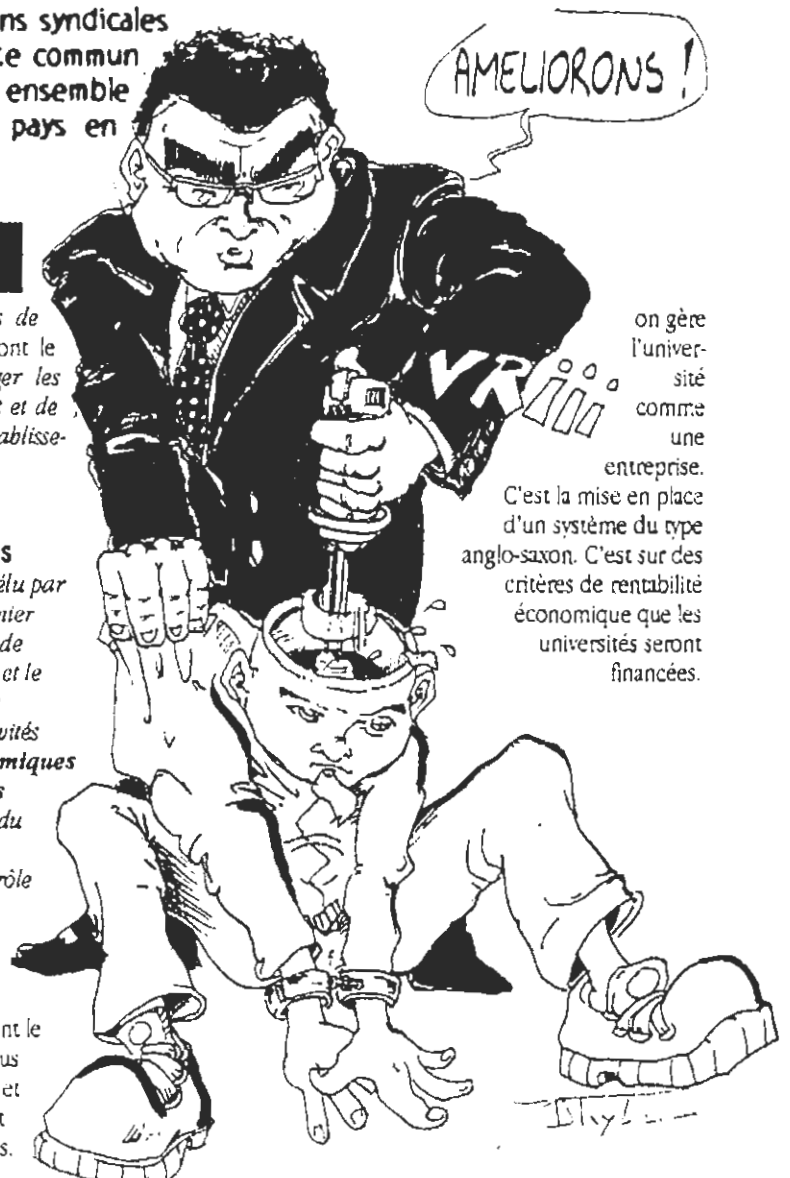
## LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Le plan Université 2000 avait inauguré le mode de financement régional des universités, « le futur plan U3M sera négocié entre l'Etat et chaque région » (Reuters, 15 septembre 98). Toutes les académies ont dors et déjà mis sur

leurs pieds des « Groupes de travail sur U3M » dont le rôle est de « dégager les voies de financement et de stratégie locale des établissements ».

### Des patrons à la tête des facs

« Le Président sera élu par deux collèges : le premier correspondant au mode actuel de désignation et le second réunissant des représentants des activités scientifiques et économiques choisis par d'autres institutions. La part du budget sur lequel il exercera un réel contrôle sera accrue sous le contrôle a posteriori des organes de l'université » (rapport Attali, p. 30). En limitant le rôle décisionnel des élus enseignants, étudiants et IATOS et en renforçant celui des intérêts privés,



on gère l'université comme une entreprise. C'est la mise en place d'un système du type anglo-saxon. C'est sur des critères de rentabilité économique que les universités seront financées.

Pour plus d'information n'hésitez pas à nous contacter

## Un financement régional

En persistant dans la voie du financement régional des universités, l'Etat se désengage du Service public. Des **disparités géographiques** apparaissent de plus en plus entre les zones géographiques, remettant en cause le cadre national des diplômes et l'égalité des étudiants. Avec la réforme Allègre, les régions gagnent de fait un pouvoir décisionnel dans la pédagogie et la stratégie des universités.

## L'augmentation des frais d'inscription ?

Etant donné que « le défi de cette réforme est d'harmoniser l'enseignement supérieur à l'échelle européenne et de marcher sur les traces des Etats comme l'Angleterre ou l'Allemagne » (Le Parisien, 3 octobre) et que dans ces pays les frais d'inscription ont augmenté dans des proportions considérables (à 1 000 en Angleterre, + 300 % à l'université de Milan...), il y a de quoi s'inquiéter, sans compter que le 7 octobre, la Conférence des Présidents d'Universités rajoutait qu'il « faudra envisager une participation accrue des étudiants au financement de leur université ».

## Le « marché de la formation »

Le 6 novembre dernier, Claude Allègre donnait le coup d'envoi à l'agence Edufrance en indiquant que « l'éducation est devenue l'enjeu d'un **marché mondial**, marché dont les enjeux sont commerciaux, stratégiques et donc politiques. L'agence Edufrance organisera des tours de table réguliers avec différents partenaires qui partagent les mêmes intérêts : entreprises et opérateurs privés, chambres de commerce. Elle s'appuiera sur des stratégies de type commercial en développant des liens forts avec les entreprises ».

L'enseignement et la formation sont des enjeux économiques, que l'on va traiter comme des marchandises : acheter, développer, rentabiliser et vendre. Les contrats entre les universités et l'agence Edufrance ont d'ores et déjà été signés par les universités de Nice, Nancy et Grenoble II par le biais des Chambres de Commerce et d'Industrie. Jacques Attali soulignait dans son rapport que « l'université et le monde de l'entreprise devront mettre en place entre eux un dispositif d'intelligence économique ». Les savoirs non-rentables ne trouveront évidemment pas de place. Lorsqu'on parle d'adaptation des

enseignements aux besoins économiques, on parle aussi de l'adaptation des filières aux besoins immédiats de l'économie. « Dans le souci de créer une synergie avec le marché de l'emploi, il faudra envisager une meilleure planification des formations, afin d'éviter les pénuries de personnel dans certains secteurs et une surabondance dans d'autres » (Reuteurs, 15 sept. 98) ou, comme l'indique la lettre de cadrage du ministère : « adaptation locale et nationale de l'offre formation-emploi-recherche et innovation technologique » (janvier 1999). Ce qui signifie que l'on décidera en haut lieu d'un nombre de places limité dans les filières. Cette notion s'accompagne inévitablement du rétablissement de **numerus clausus**.

## L'UNIVERSITE AU SERVICE DU PRIVE

La réforme Allègre de l'enseignement supérieur a pour but d'adapter directement l'université aux besoins de l'économie, ce qui a pour effet immédiat de limiter ou de faire disparaître certaines filières générales et de les remplacer par des diplômes professionnalisés. « L'université doit mettre en place des formations professionnalisantes en nombre suffisant pour répondre aux attentes de l'économie » (Contrat d'établissement type 1999-2002).

## Les incubateurs d'entreprises

Le ministère n'hésite pas à prendre exemple sur le système américain : « Le système universitaire ne pourra se développer que dans une relation étroite avec les entreprises innovantes

comme c'est le cas aux Etats-Unis ». C'est d'ailleurs le sens du projet de loi présenté le 13 janvier dernier au Conseil des ministres, qui « autorise des entorses aux règles de base de la Fonction publique. Un chercheur du public pourra désormais devenir le dirigeant, l'associé ou l'administrateur d'une entreprise créée pour valoriser ses travaux. Les chercheurs pourront également faire du parrainage en prêtant leur concours scientifique et leurs économies (jusqu'à 15% du capital) à des PME innovantes » (Le Nouvel Observateur, 14-20 janvier 1999).

Les universités sont en train de se transformer en « incubateurs d'entreprises » dont parle Claude Allègre en septembre dernier. Il y a fort à parier que la recherche et les enseignements seront financés et orientés par ces « entreprises innovantes », transformant l'université en entreprise elle-même.

## Les dangers de la surspécialisation

Le système 3/5 ou 8, qui devrait voir le jour à la rentrée 1999 prévoit « de 6 à 9 mois de stage en entreprise pour le mastaire et le doctorat » (Le Monde, 17 décembre 98). Le 9 novembre, la Direction de la recherche informait les écoles doctorales qu'elles devront « décider de thèmes fédérateurs à mettre en place, destinés à réunir les recherches autour d'intérêts communs profitables économiquement à l'université ». Le lendemain, le cabinet du ministre annonçait que le doctorat comprendra désormais des modules de langue et d'initiation à l'économie ainsi que des stages. La mise en place de ce système a pour but d'y inclure « une formation professionnalisante du type « stages diplômants » bien plus utile que les enseignements généralement dispensés dans les diplômes classiques » (Le Monde, 5 avril 1998).

Le ministère veut en finir avec les diplômes généraux, les remplacer par des cursus ultra-spécialisés en fonction de la demande locale et remettre en place l'obligation de stages pour les diplômés. Ce type de formations ne protègent pourtant pas de la précarité de l'emploi. Les Données sociales de l'INSEE (septembre 1998) indiquent en effet que « le chômage des titulaires de diplômes généraux de niveau bac +3 atteint 7,2 % pour l'année [1997], ceux-ci jouissent cependant d'un accès plus grand (42 % contre 17,7 %) aux contrats de travail à durée indéterminée que les titulaires de diplômes spécialisés de type DESI ou DUT ».



## De la culture d'entreprise à la destruction du Code du travail

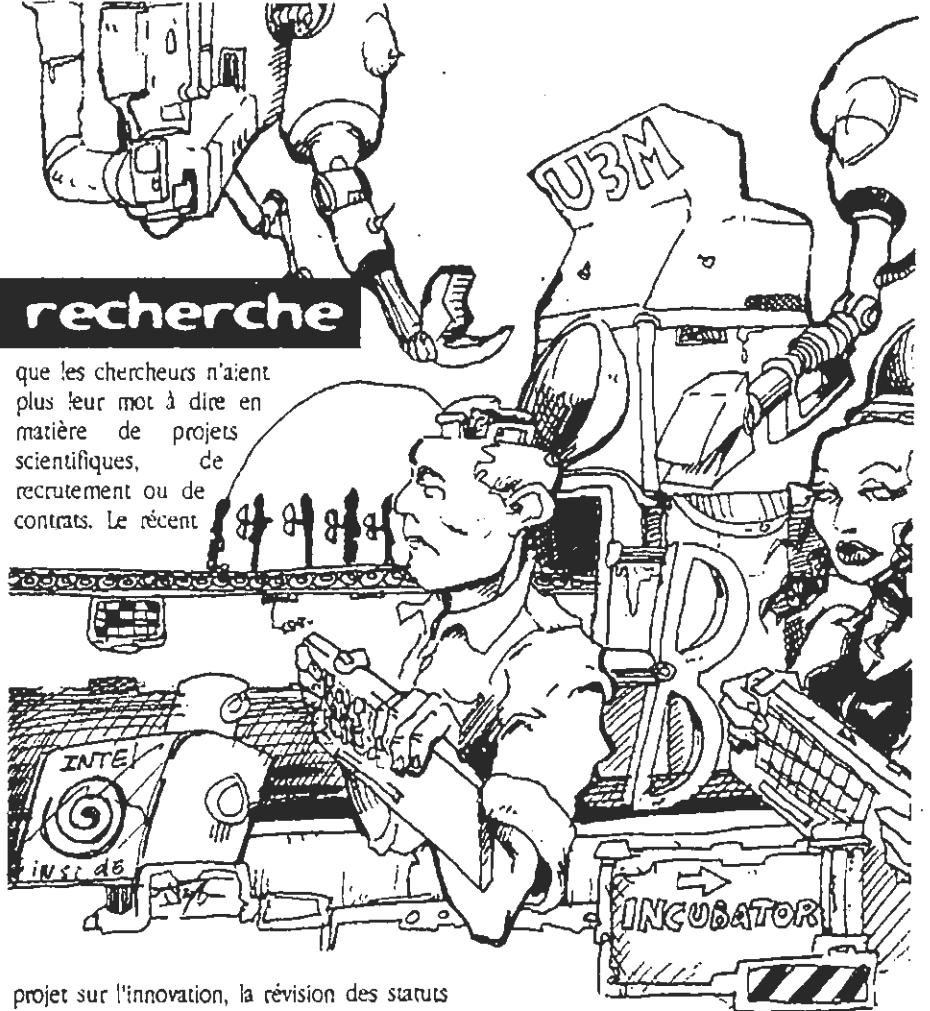
Jacques Attali indiquait dans son rapport qu'une « vraie culture technologique devra imprégner l'ensemble de l'enseignement supérieur. Une culture entrepreneuriale devra être développée et encouragée dès le lycée. » (p. 27). Les groupes académiques de travail sur U3M soulignent « la nécessité pour l'université de développer une culture d'entreprise chez ses étudiants » (décembre 1998). L'arrêté Bayrou de 1997 permettait déjà la mise en place en 1ère année de « modules de préparation professionnelle », voilà maintenant les « modules de culture d'entreprise ».

Parallèlement à cette préparation idéologique des futurs travailleurs, le ministère projette « la fin de la validité permanente des diplômes » (CPU, 20 septembre 98), c'est-à-dire

l'obligation pour les salariés de revenir graduellement faire des stages de remise à niveau à l'Université. Il s'agit d'une remise en cause inacceptable des conventions collectives et du Code du Travail qui garantit la valeur permanente des diplômes et le financement des formations par les entreprises.

L'harmonisation des diplômes à l'échelle européenne a un intérêt purement économique. En effet, par la remise à plat de tous les diplômes tels qu'ils existent à l'heure actuelle, l'Europe cherche avant tout à réduire le coût de l'Éducation. On réduit le nombre de

diplômes, on crée des licences professionnelles directement adaptées aux besoins des entreprises qui les financeront, on instaure un système de formation « tout au long de la vie » où c'est le travailleur lui-même qui devra payer pour se remettre à niveau et pouvoir garder une place dans son entreprise. L'université, le lycée et le service public de l'éducation sont les garants de tous les savoirs. En adaptant celui-ci aux besoins des intérêts privés économiques, on remet en cause la notion même d'impartialité de la connaissance et du libre développement de l'esprit critique.



## La casse de la recherche

« Il faut faire apparaître autour des universités des centres de recherche mixte avec les organismes, ainsi que des structures assurant le développement des relations avec les partenaires industriels et organisant le transfert des ressources technologiques, des compétences et du savoir-faire des universités vers les acteurs économiques (développement des séjours en entreprises, du conseil aux entreprises, des cellules de valorisation, de centres de ressources technologiques, des plate-formes technologiques, des incubateurs. » (Lettre de cadrage du ministère, janvier 1999)

### Rentabiliser la recherche

De même que l'enseignement est soumis aux intérêts économiques mondiaux, la recherche scientifique se voit elle aussi contrainte de devenir rentable sous peine de disparaître. Elle doit rapporter de l'argent dans les plus brefs délais et pour ce faire doit s'adapter à la demande du marché. On ne fait plus de recherche pour faire avancer les connaissances ou améliorer le sort de l'humanité ; on fait de la recherche pour vendre un nouveau produit plus cher. Dans cette course à la rentabilité, les pays du tiers-monde auxquels on n'offre pas les moyens de développer leur système de recherche restent sous la dépendance des pays industrialisés, ce qui arrange bien tout le monde.

### Fin de la liberté scientifique

Dans ce système de recherche, les chercheurs perdent de plus en plus d'autonomie et le terme de liberté scientifique devient « dépassé ». La révision des statuts des grands organismes de recherche et notamment du CNRS, concentre tout le pouvoir de décision dans les mains des gestionnaires et administratifs sans

que les chercheurs n'aient plus leur mot à dire en matière de projets scientifiques, de recrutement ou de contrats. Le récent

projet sur l'innovation, la révision des statuts des chercheurs, les modifications opérées dans l'enseignement de la recherche, visent tous à faire disparaître le statut de chercheur à temps plein pour le remplacer par un statut d'enseignant-chercheur-chef d'entreprise où le chercheur devra à la fois chercher, enseigner le produit de ses recherches et vendre ces produits dans des entreprises innovantes qu'il gèrera lui-même : connaissez-vous le statut du chercheur bon à tout faire ?

### Segmentation du savoir

Enfin, la nouvelle carte de la recherche, la création de pôles d'excellence et le développement de laboratoires particuliers dans des régions bien définies visent à développer une recherche à deux vitesses. Ainsi si vous voulez faire de la recherche sur le vieillissement, vous devrez aller à Montpellier, mais si c'est la perception qui vous intéresse

alors vous devrez aller à Toulouse ; bref, quand Claude Allègre parle de mobilité, il s'agit bien entendu de mobilité forcée et si il n'y a pas de pôle d'excellence dans votre région alors, vous ferez de la recherche à bas prix, sans matériel, sans financement, bref, autant aller compter les pâquerettes dans le champ de l'oncle Albert.

Le ministre a décidé de donner à l'expression « harmonisation européenne » une signification très particulière : celle de retour en arrière, de développement des inégalités, de recul des acquis, des droits et des libertés dans tous les domaines de l'Enseignement supérieur. Nous ne pouvons accepter de voir notre avenir hypothéqué de la sorte. Nous voulons que le siècle qui vient soit celui du progrès, de la science, mais d'une science et d'un progrès avant tout humains et égalitaires.

# La mondialisation de l'enseignement

**L**a réforme Allègre n'est pas une réforme de plus de l'Enseignement supérieur français venant d'un ministre désireux de laisser son nom. Elle s'en distingue par son ambition et son ampleur. C'est l'application d'un projet libéral bien plus vaste, européen et même mondial de démantèlement du service public de l'éducation. « *L'intégration européenne croissante, la mondialisation des échanges, les progrès scientifiques et techniques en constante accélération sont autant de défis auxquels nous devons répondre* » (Claude Allègre, 21 juillet 1997). Par harmonisation européenne il faut comprendre soumission européenne aux contraintes de la mondialisation et à sa logique de rentabilité. Le ministre et son conseiller Jacques Attali ne cachent pas que cette harmonisation s'effectuera dans le cadre des contraintes budgétaires européennes drastiques, d'une pédagogie et d'une organisation du système universitaire communs.

## Des contraintes budgétaires drastiques

Les contraintes budgétaires ne font que renforcer le mouvement déjà sous-jacent de désengagement financier de l'Etat. Les critères de convergence définis lors du traité de Maastricht par la directive 129B et confirmés par le traité d'Amsterdam en 1997 sont bien connus (déficit budgétaire limité à 3 % du PIB avec sanction en cas de dépassement, 3 % d'inflation maximum, dette publique inférieure à 60 % du PIB). Ce sont eux qui poussent à la privatisation de l'Université. Car qui dit désengagement financier de l'Etat dit appel aux financements extérieurs c'est-à-dire aux étudiants, aux collectivités locales et aux entreprises. Mais ce projet européen ne s'arrête pas à des questions purement financières. Sous prétexte de contraintes budgétaires, il s'attaque surtout au contenu et aux missions de l'enseignement. Qui paie, commande.

## La nouvelle pédagogie

Tous les pays doivent s'aligner sur une nouvelle organisation des cursus avec à la clef le fameux 3/5 ou 8 et la semestrialisation. Comme le dit Claude Allègre : « *A bac + 3 :*

*une licence professionnelle incluant des stages en entreprises; à bac +5 : un mastaire à vocation professionnelle; à bac +8 : une initiation à la recherche et une insertion professionnelle des diplômés* ».

Officiellement le DEUG et la maîtrise sont maintenus, mais ils ne seront pas reconnus au niveau européen. La volonté de professionnalisation à tout prix fait peu à peu office de seul projet éducatif. C'est le passage de l'enseignement d'un savoir à celui d'un savoir-faire, d'une culture critique à une culture entrepreneuriale. La conséquence immédiate de tout cela c'est la hiérarchisation des filières en fonction de leur intérêt économique. Par un grand hasard, les « *filières originales* » (mot ministériel pour « *pôle d'excellence* ») se trouvent être les filières intéressant les entreprises. Quant aux « *filières banales* », ce sont bien sûr celles concernant les matières non adaptables au marché : philosophie, sociologie...

## Concurrence, régionalisation, hiérarchisation

Puisqu'il s'agit de démanteler le service public, l'harmonisation européenne s'oriente vers la destruction du cadre national de financement, de formation et des diplômes avec, à terme une privatisation des Universités. Deux grands axes sont utilisés pour atteindre cet objectif : l'autonomisation et la

régionalisation. Ainsi, pour le plan U3M, Claude Allègre affirme « *les régions seront à nouveau mise à contribution pour financer la moitié du nouveau programme* ». Voilà la reproduction du schéma : à région riche, fac riche, à région pauvre, fac pauvre, mais cette fois-ci à l'échelle européenne.

Par la force des choses une concurrence va se créer entre ces universités autonomes. Et pour officialiser cela, rien de tel qu'un organisme d'évaluation (Agence Supérieure d'Évaluation du rapport Attali) qui octroiera les moyens en fonction de l'adaptation aux besoins des entreprises. L'aboutissement de ce processus c'est l'application de pôles d'excellence, « *les Pôles Universitaires Provinciaux* » du rapport Attali (p. 29). Et s'il y a des pôles d'excellence, il y a aussi des universités au rabais. C'est un pas de plus vers la sélection et la remise en cause de l'égalité de tous face aux études. Finalement, c'est la laïcité qui est menacée, c'est-à-dire la diffusion objective du savoir à l'Université hors de tout intérêt privé.

La dimension européenne de l'attaque contre le service public d'Enseignement supérieur n'a d'ailleurs pas échappé aux étudiants. La Cour européenne, dans un rapport sur l'Enseignement supérieur précise, dès 1991 qu'« *une université ouverte est une entreprise industrielle et l'enseignement supérieur à distance est une industrie nouvelle. Cette entreprise doit vendre ses produits sur le marché de l'enseignement continu, que régissent les lois de l'offre et de la demande* ». Successivement l'Allemagne (décembre 1997), l'Espagne (8 000 manifestants à Madrid le 26 octobre), l'Italie (manifestation nationale à Rome en novembre), la Grèce, la Belgique se sont mobilisées. Face à l'ampleur de l'attaque, une eurogrève s'avère de plus en plus nécessaire.



Pour un véritable service public de qualité.

Pour le réengagement financier total de l'État dans l'Enseignement.

Pour l'égalité de tous les étudiants quelque soit leur origine géographique, sociale ou leur nationalité.

Pour une université garantissant la transmission et le développement de l'ensemble des savoirs.

tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)

RETRAIT IMMÉDIAT DE LA RÉFORME ALLÈGRE !

<http://unef.org/paris4> (paris4@unef.org)